

Département du VAR

Arrondissement de BRIGNOLES

DEL .01 / 2023

Nombre de Membres L'An deux mil vingt-trois, le 02 mars,

En exercice : 16

De Présents : 11

De votants : 12

Le Conseil d'Administration étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de M. BRUN Fernand, agissant en qualité de Président.

Etaient présents : M. BRUN Fernand - Mme BOUCHER Julie - Mme MAINARDI Martine – M. ROSSI Patrick – M. SEIGNOBOS Jean-Luc - Mme GAGNICK Marie-France – M. RABILLER Noël - Mme BIGEL Anne-Marie – Mme DURANDO Danielle - Mme DELOR Isabelle – M. GAUTIER Franck.

Procurations :

Mme YZQUIERDO Laurence donne pouvoir à Mme GAGNICK Marie-France

Etaient absents excusés :

Mme SCOTTO Fabienne - Mme DUPONT Karine - Mme VEZZOSO Andrée

Absent(e)s : 1

Mme DOLE Stéphanie

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Locales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil, M. ROSSI Patrick ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE DU BUDGET 2023 DU CCAS
--

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

OUI l'exposé de Monsieur le Président

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2312-1 modifié par l'article 107 de la loi NOTRe,

VU le rapport d'orientation budgétaire joint,
ET APRES en avoir constaté

DÉLIBÈRE

Article unique : Le conseil d'administration prend acte du débat sur le rapport d'orientation budgétaire et autorise Monsieur le Président ou la Vice-Présidente à signer tout acte et à prendre toute décision nécessaire à l'application de la présente délibération.

FAIT ET DELIBERE les jour, mois et an que dessus
AU REGISTRE sont les signatures
POUR COPIE CONFORME

Pour	12 Unanimité
Contre	0
Abstention	0

BRUN Fernand
Président du CCAS
Maire de PIGNANS

